



BASSINS

Préavis municipal n° 01/2014 du 10 février 2014

REVITALISATION ET REMISE À CIEL OUVERT DU RUISSEAU DES PLATTETS

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Dans le cadre de la mise en place du Plan Partiel d'Affectation (PPA) des Plattets incluant une route de liaison entre la Route des Montagnes et le Chemin des Colonies (parcelle communale 121), une mesure environnementale accompagne les travaux à réaliser dans cette zone. Cette mesure environnementale vous est présentée et proposée dans ce préavis.

Dans une logique globale et en vue d'apporter une vraie plus-value environnementale, la commune - en relation avec le bureau BS+R Bernard Schenk SA - a examiné la possibilité d'agir en amont (revitalisation) et en aval (remise à ciel ouvert) du tronçon initialement concerné par le PPA représentant une longueur totale d'environ 300 m.

Cette démarche a fait l'objet d'un dossier déposé en bonne et due forme à la Direction Générale de l'Environnement (DGE) le 4 octobre 2013. Dans un courrier daté du 12 décembre 2013, les travaux présentés dans le dossier ont été formellement acceptés par le service cantonal précité tout en accordant un subventionnement important au projet.

But du projet

L'objectif visé par ces travaux de revitalisation et remise à ciel ouvert est la restauration d'un état proche de l'état naturel du cours d'eau, du point de vue morphologique et écologique, permettant à terme, le développement d'une faune et flore diversifiée. En parallèle, le projet vise à sécuriser les parcelles riveraines vis-à-vis des risques de crues et ainsi préserver les droits et intérêts des propriétaires riverains.

La Confédération et la Canton encouragent ces mesures, désormais inscrites dans la loi (voir point suivant de ce préavis), en mettant à disposition un fond de renaturation pour le subventionnement de tels projets.



BASSINS

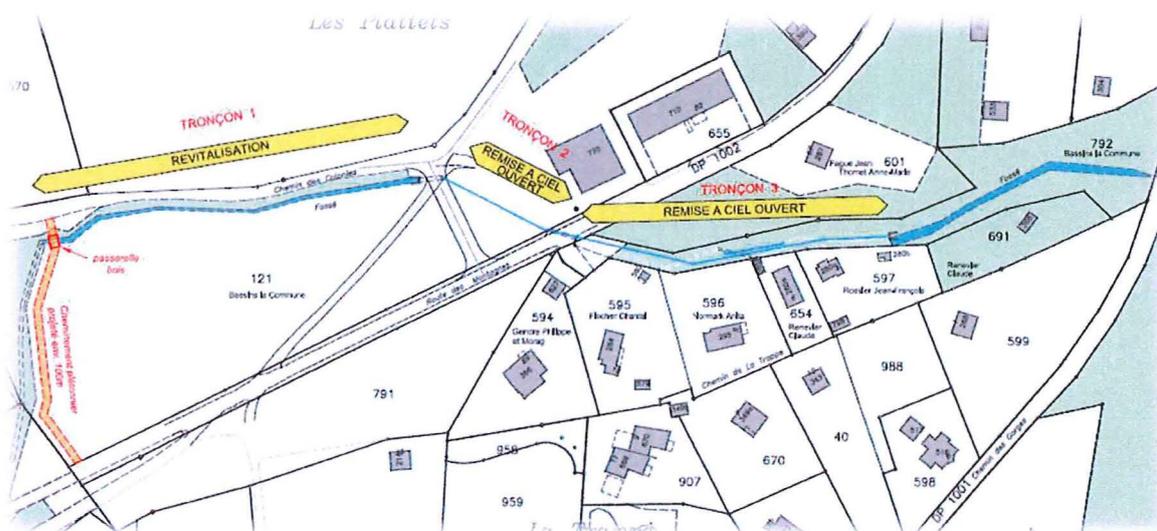
Bases légales

Le projet proposé s'appuie sur les éléments suivants :

- Loi sur la protection des eaux (LEaux), Art. 38a (planification cantonale de la revitalisation)
- Loi sur l'aménagement des cours d'eau (LACE), Art. 4 (garantie de la protection contre les crues et de la biodiversité, tracé naturel)
- Loi sur la police des eaux dépendant du domaine public (LPDP), Art. 5 (« La surveillance et l'entretien des cours d'eau incombent : au département, pour les cours d'eau corrigés ; aux communes, pour les cours d'eau non corrigés,... »)
- Plan partiel d'affectation « Les Plattets » (PPA Les Plattets) du 10.06.2003 (Chapitre MESURES D'ENVIRONNEMENT, § 5.4 « Le ruisseau existant sur la parcelle n°121 doit être maintenu avec la végétation présente sur sa rive gauche. Sa partie inférieure, canalisée, doit être remise à ciel ouvert. Des essences indigènes de basse futaie doivent être plantées sur sa rive droite. »)

Description des travaux prévus

En regard des bases légales, de la plus value recherchée et du but recherché pour le projet, les travaux se composent de trois tronçons tout en incluant la création d'un chemin piétonnier. Les opérations prévues sur les tronçons sont expliqués dans les paragraphes suivants.





BASSINS

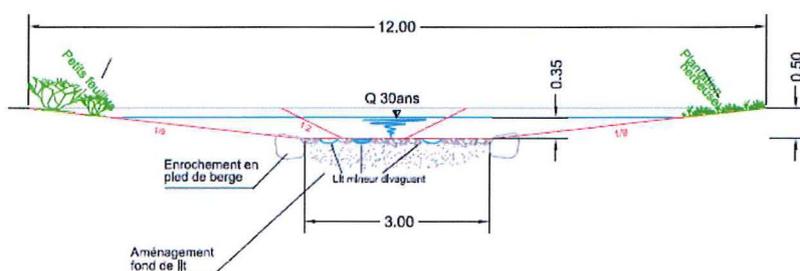
Tronçon 1 (plus value environnementale)

Ce tronçon coule actuellement à ciel ouvert. Afin de résoudre les problèmes de débordement et d'inondation, il est proposé d'intervenir ponctuellement sur le profil en long (env. 30 m) afin d'améliorer la capacité du ruisseau. La création d'une aire de dégagement ou stockage, sous forme d'un biotope humide, semble également possible.

Tronçon 2 (mesure environnementale obligatoire liée au PPA)

Ce tronçon est actuellement sous tuyau. Il doit être remis à ciel ouvert en parallèle à la construction de la route pour des raisons environnementales et de compensation négociées dans le cadre du PPA. Sur ce tronçon de 45 m, la remise à ciel ouvert se déroulera sur une largeur de 12 mètres de façon à que le ruisseau puisse former lui-même son lit.

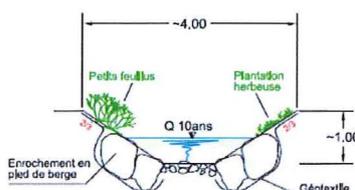
COUPE TYPE 1:50
TRONÇON 2
REMISE A CIEL OUVERT DU COURS D'EAU



Tronçon 3 (plus value environnementale)

Ce tronçon avait visiblement été mis sous tuyau en raison des constructions riveraines. Dans le cadre d'une remise à ciel ouvert (environ 110 m), une analyse des risques devra être prise en compte afin de garantir la protection des constructions tout en permettant à la faune et à la flore de reprendre ces droits sur cet espace. Ce tronçon est situé en zone forestière.

COUPE TYPE 1:50
TRONÇON 3
REMISE A CIEL OUVERT DU COURS D'EAU

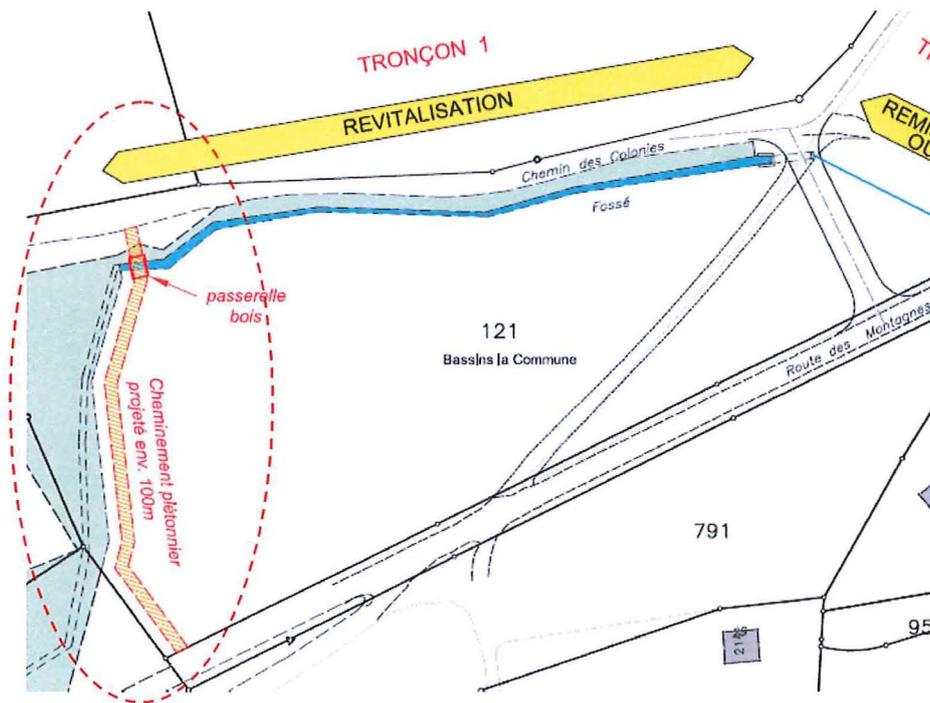




BASSINS

Chemin piétonnier (plus valeur environnementale et vision moyen terme)

Dans le cadre de ces travaux, un chemin piétonnier sera créé sur la parcelle 121, le long de la lisière forestière, permettant de relier la Route de Montagne et le Chemin des Colonies. Une passerelle en bois est prévue pour le franchissement du ruisseau des Plattets. Cette création s'inscrit dans la vision municipale de donner un accès piétonnier hors des tronçons routiers sachant que le potentiel de développement communal au niveau des colonies doit être envisagé.



A noter que l'ensemble des travaux est situé sur des parcelles communales. Pour les besoins du chantier, des accès sur quelques parcelles riveraines privées seront probablement nécessaires (tronçon 3 en particulier).

La délimitation des tronçons d'intervention ainsi que des coupe-types sont visibles en annexe.

Procédures administratives

L'Etat de Vaud assurant une majorité du financement, il a donc un droit de regard sur le projet. Il devra être ainsi être présenté à la DGE-EAU pour remarques et approbation. Une fois validé, la mise à l'enquête aura lieu par l'intermédiaire de la DGE-EAU.

Une parcelle de domaine public (DP) sera créée à la suite des travaux.



BASSINS

Planning prévisionnel

La décision d'octroi des subventions étant valable durant l'année 2014, les travaux sont à réaliser dans le courant de l'année. Compte tenu de cette information et de l'organisation nécessaire pour le chantier, les travaux devraient se dérouler durant l'été 2014. Le planning estimatif est le suivant :

Opérations	Délais
Aspects administratifs (mise à l'enquête notamment)	31 mai 2014
Travaux	30 septembre 2014
Livraisons	31 octobre 2014

Budget

Les coûts sont établis à partir d'un avant métré (+/-20%) réalisés sur la base de l'avant-projet et en tenant compte des prix usuels pour des travaux de génie civil.

	Montant CHF
Travaux Génie Civile :	
- Tronçon 1 (30 m)	10'000
- Tronçon 2 et 3 (155 m)	210'000
Travaux forestiers (abattage, plantations)	10'000
Divers et imprévus (env. 10%)	20'000
Honoraires d'ingénieur	35'000
Honoraires géomètre (création DP)	10'000
TOTAL HT	295'000
TVA 8.0% (arrondi)	25'000
Total TTC	320'000
./. Subventionnement Etat de Vaud (60%)*	- 191'000
./. Subventionnement Confédération (35%)*	- 111'500
Solde à charge de la commune TTC	17'500

* Par l'intermédiaire du fond de renaturation, le projet (coût de l'ouvrage et honoraires) est subventionné à 60% par l'Etat de Vaud et à 35% par la Confédération. La commune aura donc à sa charge 5% du montant total (selon décision d'octroi transmis par DGE), soit environ CHF 17'500.- TTC.



BASSINS

Le coût du chemin piétonnier est entièrement à la charge de la commune :

	Montant CHF
Travaux GC	6'000
Passerelle bois	10'000
Divers et imprévus (env. 10%)	1'500
Honoraires d'ingénieur	Inclus dans honoraires cours d'eau
Honoraires géomètre (piquetage avec insp. forestier)	1'000
TOTAL HT	18'500
TVA 8.0% (arrondi)	1'500
TOTAL TTC	20'000

Financement

Compte tenu des subventions validées à recevoir et au solde restant à charge de la commune, il n'est pas proposé par la Municipalité de contracter un emprunt en vue de financer le solde de CHF 37'500.

La Municipalité propose de couvrir cette dépense en inscrivant le solde au budget 2015. En effet, il ne serait pas judicieux - aux yeux de la Municipalité - de garder dans les comptes durant des années un objet financé de manière externe à hauteur de 89% (chemin piétonnier compris).

Conclusion

En regard des explications fournies par la Municipalité, il est demandé au conseil communal de Bassins

- vu le préavis municipal n° 01/2014 du 10 février 2014,
- ouï les conclusions du rapport de la commission des finances,
- considérant que cet objet figure à l'ordre du jour,

d'accorder à la Municipalité la réalisation de la revitalisation et remise à ciel ouvert du ruisseau des Plattets y compris le chemin piétonnier pour un montant de CHF 37'500 (subventions déduites) ;

d'autoriser la Municipalité à porter le solde des dépenses du projet à charge de la commune de CHF 37'500 dans le budget de fonctionnement 2015 ;

d'autoriser la Municipalité à emprunter auprès d'un organe reconnu aux meilleures conditions du marché la somme de CHF 340'000 en attendant le paiement de la subvention qui servira au remboursement de l'emprunt.

Au nom de la Municipalité de Bassins

Le Syndic :



D. Lohri

La Secrétaire :

M. Noirot

Annexes : Situation et vue générale des travaux, courrier DGE validant l'octroi des subventions.

CANTON DE VAUD
COMMUNE DE BASSINS

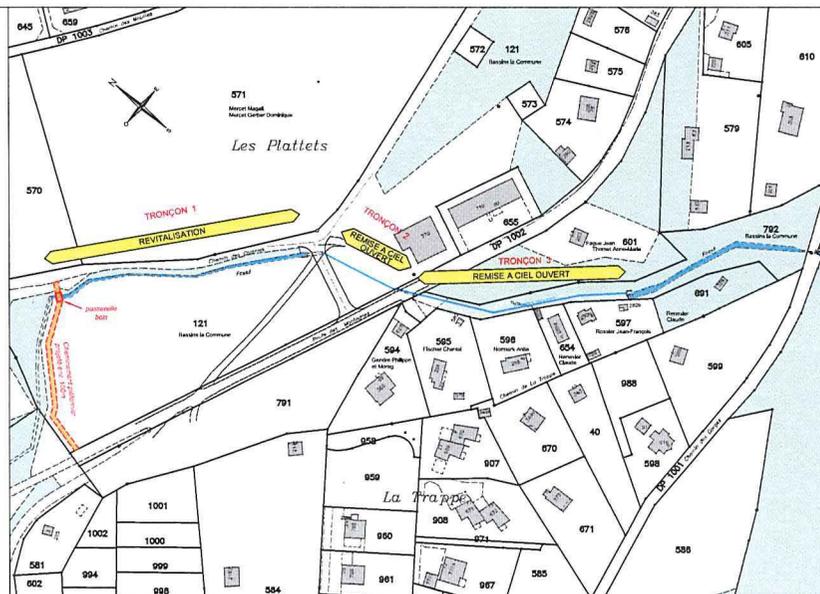


Revitalisation et remise à ciel ouvert du ruisseau

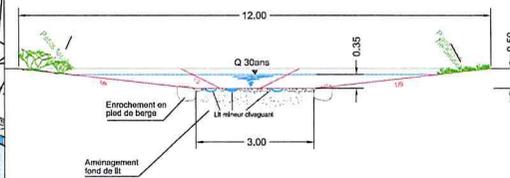
Les Plattets - La Trappe

SITUATION
VUE GENERALE

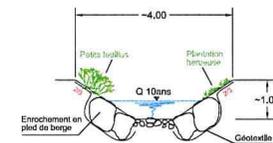
		Dossier technique / Plan no BA 12091 / AVP 11																									
BERNARD SCHNEIDER SA INGENIEURS CONSEILS Rue de l'Observatoire 10 CH-1000 Nyon Tél. 022 3008410 Fax 022 3008418 www.bsbsa.ch		ÉCHELLE 1:1000 DATE 6 février 2014																									
<table border="1"> <thead> <tr> <th>N°</th> <th>Date</th> <th>Objet</th> <th>Cont.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>6 février 2014</td> <td>PP</td> <td>AD</td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> <tr> <td> </td> <td> </td> <td> </td> <td> </td> </tr> </tbody> </table>	N°	Date	Objet	Cont.	1	6 février 2014	PP	AD																	Objet de la modification:		
N°	Date	Objet	Cont.																								
1	6 février 2014	PP	AD																								



COUPE TYPE 1:50
TRONÇON 2
REMISE A CIEL OUVERT DU COURS D'EAU



COUPE TYPE 1:50
TRONÇON 3
REMISE A CIEL OUVERT DU COURS D'EAU





Direction générale
de l'environnement (DGE)

Ressources en eau
et économie hydraulique

Rue du Valentin 10
1014 Lausanne

Cote	47.02				
Conserv.	()	1	2	3	4
Initiales	Crit	Non	Visas		
	Discussion				
Reçue:	13 DEC. 2013				
D.L					
P.M					
F.M					
A.R					
L.V					

Affaire traitée par :
Philippe Hohl
☎ : 021 - 316 75 56

Municipalité de la Commune
de Bassins
Place de la Couronne 4
1269 Bassins

Lausanne, le 12 décembre 2013

Commune de Bassins – Ruisseau des Plattets- revitalisation et remise à ciel ouvert– Accord à l'octroi N° 111.13 selon estimation des coûts du bureau Bernard Schenk SA du 04.10.2013

Monsieur le Syndic,
Messieurs les Conseillers municipaux,

Pour faire suite à votre demande, qui nous a été transmise avec son préavis par le chef de secteur, nous autorisons l'exécution des travaux prévus, conformément à l'article 12 de la loi du 3 décembre 1957 sur la police des eaux dépendant du domaine public.

Par ailleurs, nous sommes d'accord de vous allouer un subside de **60%** sur ces travaux, dévisés à **CHF 318'600.00**, soit **CHF 191'160.00** au maximum.

Ledit subside vous sera versé selon les possibilités budgétaires, sur présentation d'un décompte, en deux exemplaires (original + 1 photocopie), accompagné des pièces justificatives acquittées. Les pièces originales vous seront retournées après contrôle.

D'autre part, une subvention de 35% de la Confédération sera également accordée sur ces travaux, soit une somme de **CHF 111'510.00**.

Les demandes de paiement doivent correspondre aux travaux effectivement réalisés au cours de l'exercice annuel et parvenir au service, à l'adresse susmentionnée, le plus rapidement possible, mais au plus tard avant le **30 novembre 2014**. Passé ce délai, la présente décision deviendra automatiquement caduque. Si les travaux devaient se faire ultérieurement, votre municipalité aurait à formuler une nouvelle demande.

Commune de Bassins – Ruisseau des Plattets- revitalisation et remise à ciel ouvert– Accord à l'octroi N° 111.13 selon estimation des coûts du bureau Bernard Schenk SA du 04.10.2013

D'autre part, nous vous prions de prendre contact, avant le début des travaux, avec le Conservateur de la pêche et des milieux aquatiques afin que toutes les dispositions nécessaires à la protection des poissons puissent être prises à temps et d'informer également Mme E. Lecomte, ingénieure, tél. 021.31675.41.

En vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Monsieur le Syndic, Messieurs les Conseillers municipaux, à l'expression de nos sentiments distingués.



J.-F. Jaton
Adjoint au Directeur général



Ph. Hohl
Chef de division

Copie à :

- Préfecture du district de Nyon, Rue Juste Olivier 8, 1260 Nyon 1
- Biodiversité et paysage – Inspection de la pêche – Ch. du Marquisat 1, 1025 St-Sulpice
- DGE - Chef du secteur 4 des lacs et cours d'eau, M. P. Bujard, Nyon
- DGE- Ressources en eau et économie hydraulique, M. Ph. Hohl, Chef de division
- DGE – Ressources en eau et économie hydraulique, Mme E. Lecomte, ingénieure